



Ivresse sur voie publique

Par Innocent

Bonjour,

Je conteste une contravention pour ivresse sur voie publique, que je n'ai toujours pas reçu et que je n'ai pas signé, j'avais bu deux verres, je n'étais pas ivre et en pleine possession de mes moyens, des policiers m'ont interpellé avec un ami suite à des passants ayant appelé les policiers, ces passants pensaient avoir reçu un projectile de notre part sans preuve matérielle, les policiers ont mené leur petite enquête sur place, et m'ont emmené en cellule de dégrisement pendant 6 heures alors que je n'étais pas ivre, j'avais donné un mauvais numéro lors du contrôle d'identité, n'ayant pas obtempéré ils m'ont emmené au poste et ont laissé partir mon ami qui lui a obtempéré. Le vrai motif de mon infraction est que je n'ai pas obtempéré et que ça faisait dix minutes qu'on était questionné sur le trottoir pour rien et que je trouvais cela désagréable. Le policier m'a même dit que si j'avais donné mon numéro, je serai rentré chez moi.

Me sentant victime d'une privation de liberté non fondée et d'une contravention présentée au petit matin, révolté, non signée et que je n'ai pas reçu, les faits se sont déroulés le 27 septembre dernier.

J'ai reçu à mon plus grand étonnement une facture pour l'examen sanguin subi, chance je suis remboursé, enfin j'ai envoyé les justificatifs.

Je ne sais pas si je serai convoqué devant le tribunal.

A ce qui paraît les policiers n'ont rien à prouver pour cette infraction.

Quels sont mes droits?